

# Demande de relevé de droits après introduction d'instance

Beneva inc., C.P. 10510, succ. Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 0A3

• Écrire en caractères d'imprimerie

#### 1. Instructions

Cette demande doit être envoyée à l'administrateur du régime de retraite. À la réception de cette demande, l'administrateur du régime dispose de 60 jours pour envoyer le relevé au participant et à son conjoint. Vous trouverez les coordonnées ici-bas.

La demande peut être signée conjointement ou non. Cependant, peu importe qui fait la demande, le relevé sera émis en 2 exemplaires, dont l'un sera remis au participant et l'autre à son conjoint.

### 2. Renseignements sur l'identité du participant au régime de retraite

		<u> </u>			
Nº d'identification du participant		Nom du régime de retraite	Nom du régime de retraite		
Nom		Prénom			
Adresse (N°) Rue			Арр.		
Ville	Province	Pays	Code postal		
Téléphone (résidence)	Téléphone (bureau)	Poste			
3. Renseignements รเ	ır l'identité du conjoint				
	<u> </u>				
Nom		Prénom			
Adresse (N°) Rue			Арр.		
Ville	Province	Pays	Code postal		
Téléphone (résidence)	Téléphone (bureau)	Poste			
4. Attestation de la da	te de fin de la vie commu	ine			
	nulés dans le régime de retraite du parti e la date de fin de notre vie commune es	cipant soient évalués à la date de fin de no	tre vie commune.		
ivous allestoris par la presente que	e la uale de lin de notre vie commune es				
X		X			
Signature du participant		Signature du conjoint			

Beneva vous rappelle qu'elle accorde une grande importance à la protection de vos renseignements personnels. Pour en connaître davantage sur nos pratiques, nous vous invitons à consulter notre Énoncé de confidentialité au <a href="https://www.beneva.ca">www.beneva.ca</a>.



## Demande de relevé de droits après introduction d'instance

Beneva inc., C.P. 10510, succ. Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 0A3

### 5. Document à transmettre (voir les instructions)

- · Preuve de la date de mariage
- Preuve de la date d'introduction de l'instance de divorce, de séparation de corps ou d'annulation de mariage

Note : Pour obtenir un certificat de mariage, consultez le site Internet du Directeur de l'état civil <u>www.etatcivil.gouv.qc.ca</u>, sous la rubrique «Le certificat et la copie d'acte ».

La date d'introduction de l'instance est la date où la demande de divorce, de séparation de corps ou d'annulation de mariage a été déposée au greffe de la Cour. Une photocopie des documents suivants peut être remise à titre de preuve de cette date :

- Une copie de la demande sur laquelle le greffe a indiqué la date du dépôt;
- Le certificat du greffier : c'est un document que votre avocat a pu faire signer par le greffier lors du dépôt à la Cour de l'instance de divorce, de séparation de corps ou d'annulation de mariage;
- Le plumitif : c'est un registre informatisé de la Cour qui mentionne les principaux faits de l'audience et notamment la date du dépôt de la demande.
  Votre avocat peut vous fournir un de ces documents.

6. Signatu	re du d	emand	leur
------------	---------	-------	------

Par la présente, je désire obtenir le relevé des droits accumu	lés dans le régime de retraite à la date d'introduction de l'in	stance.
	X	A A A A M M J J
Nom et prénom	Signature du participant ou du conjoint	Date

Beneva vous rappelle qu'elle accorde une grande importance à la protection de vos renseignements personnels. Pour en connaître davantage sur nos pratiques, nous vous invitons à consulter notre Énoncé de confidentialité au <a href="https://www.beneva.ca">www.beneva.ca</a>.